

Mardi 18 juin 2024

Monsieur le Préfet,
Madame la Directrice des services académiques de l'Education Nationale,
Monsieur le représentant du Directeur diocésain de l'enseignement catholique
Mesdames et Messieurs les représentants des collectivités territoriales,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles et militaires,
Mesdames et Messieurs les représentants du monde associatif,
Mesdames et Messieurs les porte-drapeaux,
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,
Chers collègues, chères lauréates et chers lauréats vendéens,
Mesdames et Messieurs.

18 juin 2024, 84^e anniversaire de l'Appel à la résistance du général de Gaulle, 62^e cérémonie de remise des prix départementaux du Concours national de la Résistance et de la déportation dans ces beaux salons de la Préfecture où nous nous trouvons tous réunis ce soir. C'est en 1962, que mes prédécesseurs, Armand Giraud le premier, puis le colonel Gérard Prouteau qui a pris sa suite en 1987, ont décidé, en accord avec votre Cabinet, Monsieur le Préfet, que cette date et ce lieu seraient les deux incontournables de la remise des prix du concours scolaire de la Résistance et de la Déportation qu'ils avaient voulu et organisé en Vendée, depuis 1957. Depuis 2017, il me revient de rappeler inlassablement ces symboliques très fortes et l'obligation de perpétuer ce rendez-vous avec vous lauréates et lauréats académiques et départementaux, vos parents et vos enseignants présents à vos côtés.

En 2024, réserve électorale oblige, pas de prise de parole officielle possible. Et pourtant, vous avez été **551 élèves** (643 en 2023) à participer au concours, **340** à l'épreuve individuelle et **221** pour un mémoire collectif. Vous représentez **20 établissements** (19 établissements en 2023), soit 11 collèges et 9 lycées.

Le 10 avril dernier, le jury départemental a examiné 112 copies sur les 340 rédigées (36 pour les lycées, dont 10 pour les lycées professionnels et 76 pour les collèges) et 21 travaux collectifs : 15 pour les lycées et 6 pour les collèges. Parmi vous, j'en ai repéré au moins 8 ultra convaincus et motivés qui refont le concours pour la 2^e ou la 3^e fois.

Comment ne pas vous dire toutes les félicitations que vous méritez pour ce beau travail accompli.

En 2024, vous avez été amenés à vous pencher sur un thème annuel, un peu inhabituel. En effet, en 1961, lorsque le concours est devenu national, il a très vite été porté par le ministère de l'Éducation Nationale et deux fondations, celle de la Résistance et celle de la Mémoire de la Déportation, aux côtés des associations de résistants et de déportés. Aussi, l'habitude a été prise de faire alterner le sujet annuel entre les deux composantes du Concours : Résistance une année, Déportation la suivante. Dorénavant, 3 autres fondations ont rejoint le jury national, celle de la France Libre, celle de la Shoah et la Fondation

Charles de Gaulle, ouvrant d'autres possibilités d'investigation. Or, vous faites partie des rares cohortes d'élèves qui ont dû préparer un thème portant en même temps sur la résistance et sur la Déportation. Thème colossal par l'ampleur des connaissances à emmagasiner, l'ampleur également du cadre spatial et temporel à balayer. Résister à la Déportation en France et en Europe. C'est tout à la fois comprendre que la Déportation est un des rouages principaux de la politique de répression de l'Allemagne nazie, que cette Déportation débute dès 1933, par l'ouverture des 1ers camps de concentration en Allemagne et se poursuit jusqu'aux derniers jours de la guerre en Europe en 1945. Mais c'est aussi prendre la mesure de ce que pouvait signifier la Résistance à la Déportation, en apportant de l'aide aux personnes recherchées ou persécutées, en informant, en dénonçant la Déportation. C'est également tenter de résister en Déportation pour conserver sa dignité humaine, maintenir ses engagements politiques, participer à des tentatives de révolte ou à la libération du camp. C'est prendre conscience que la Déportation déplace sous la contrainte, des populations sur toute la carte de l'Europe passée sous la domination nazie. Mais après 1945 et jusqu'en 2024, c'est encore porter la mémoire de la résistance à la Déportation par les témoignages, écrits ou oraux, ou l'expression artistique des témoins directs, par les travaux des historiens ou les œuvres de fiction comme les bandes dessinées, le cinéma. Et tout ce qui permet de lutter contre l'oubli, le déni de la Déportation, les formes de révisionnisme ou de négationnisme.

Par les travaux de recherche que vous avez pu faire sur les acteurs vendéens, français et européens de la période de la guerre, en lisant ou en écoutant leurs témoignages, en analysant leurs œuvres, vous avez contribué à la transmission de cette histoire. Véritables passeurs de mémoire, vous inscrivant vous-mêmes et vos travaux, dans le thème du CNRD que vous étiez en train de traiter.

Fort de ces constats, il nous est apparu pertinent de vous mettre en contact avec des membres des familles de résistants-déportés, dont l'exemple d'engagement et de résistance à la Déportation de leur parents ou grands-parents pouvait parfaitement s'inscrire dans ce travail.

Ils ont accepté d'être aux côtés, de Mesdames et Messieurs les représentants élus des collectivités territoriales qui soutiennent notre comité et des associations de mémoire qui participent fidèlement au jury départemental du CNRD, afin de remettre des prix spéciaux qui portent le nom de leur famille. Très honorés que vous portiez cette mémoire, ils ont répondu favorablement à notre invitation. Je crois que nous devons tout particulièrement saluer la présence de Madame Jeanne Prouteau, épouse du colonel Gérard Prouteau, qui a été présente aux côtés de son époux, dans ce lieu, tous les ans pour la remise des prix, mais aussi à ses côtés, comme jeune épouse et jeune mère pendant qu'il combattait au maquis à la fin de la guerre. Néanmoins, il nous faut excuser Claudine Durey, Guylène Bertrand-Trajan et Constance de Suzannet Pommereau qui ne pouvaient être présentes aujourd'hui.

Gageons qu'en 2025, année du 80^e anniversaire de la fin de la libération de la France, de la fin de la guerre en Europe, qui nous amènera à nous pencher sur le sujet « Libérer et

refonder la France (1943-1945) », vous serez plus nombreux encore à vous réinscrire ou que, prenant à cœur votre mission de passeur de mémoire, vous essaieriez de susciter des vocations parmi vos plus jeunes condisciples.

En octobre 2009, le colonel Gérard Prouteau répondait par écrit aux élèves du collège Corentin Riou, qui l'avaient interrogé sur son engagement dans la résistance, pour la préparation du CNRD. Voici ce qu'il leur disait en conclusion de sa lettre :

« Lorsque je reconsidère mon parcours maintenant que j'ai franchi les 88 ans d'âge et 30 ans de retraite de colonel de gendarmerie, je veux vous dire d'abord que les gens qui vivent ce sont ceux qui luttent et que le déterminisme n'est pas un paravent derrière lequel on peut se cacher. La volonté est la qualité essentielle de l'homme et de la femme. L'homme et la femme ont la capacité de forcer leur destin. Il n'y a pas d'époque particulière et la nécessité d'un engagement personnel dans quelque situation qu'il soit est toujours la solution au problème qui se pose. »

Pour finir, comme lui, imprégnez-vous de cette dernière phrase de l'appel du général de Gaulle « Quoiqu'il arrive, la flamme de la résistance ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas »

Martine Trémège

Présidente de l'Union départementale des Combattants volontaires de la Résistance

Présidente du Comité 85 du CNRD

18 juin 2024